



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reforme du baccalauréat

Question écrite n° 18609

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de la réforme du baccalauréat et du lycée. L'examen en première lecture du projet pour une école de confiance n'a pas permis d'apaiser les craintes des personnels enseignants, ni celles des parents d'élèves et des futurs bacheliers. Ainsi les jeunes citoyens mais également leurs parents, leurs familles, considèrent que le baccalauréat sous sa forme actuelle ne prépare pas assez efficacement aux études supérieures, auxquelles il donne pourtant accès. Tout le monde en est convaincu : cet examen doit redevenir un véritable tremplin de réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur, notamment en prenant mieux en compte l'ensemble de leurs travaux. La réforme du baccalauréat doit aussi leur permettre d'être accompagnés pour choisir un parcours « sur mesure », en fonction de leurs goûts et de leurs ambitions ; elle doit enfin pouvoir permettre aux lycéens de « choisir ce qu'ils aiment pour faire ce qu'ils veulent ». En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et les moyens humains et financiers qu'il entend mettre en œuvre pour sortir de cette situation sensible qui ne permet plus aux lycéens et aux futurs bacheliers d'aborder leur avenir de manière sereine.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée a pour objectif de renforcer le baccalauréat, le conforter dans son rôle de diplôme national de fin d'études secondaires et lui permettre de mieux préparer aux études supérieures. La voie générale n'est plus structurée en séries pour éviter des effets de hiérarchisation et une trop grande étanchéité entre les formations. Grâce au choix d'enseignements de spécialité, les élèves acquièrent progressivement des profils diversifiés de manière à mieux se préparer aux choix des formations de l'enseignement supérieur sans pour autant s'enfermer dans des décisions irréversibles. Pour ce faire, l'accompagnement est renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet d'avenir et de formation, grâce à un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. En classe de seconde, ce temps dédié prépare les élèves à l'entrée en classe de première et à leurs choix de spécialités en voie générale ou de série en voie technologique en fonction de leurs goûts et de leurs potentialités. L'aide au choix de l'orientation durant toute la durée de scolarité au LEGT dispose, à titre indicatif, de 54 heures annuelles, incluant des actions ponctuelles dédiées à l'orientation : les deux semaines de l'orientation, des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur, etc. Ces actions sont élaborées en lien étroit avec les régions notamment pour l'organisation de l'information sur les métiers et les formations. Elles permettent ainsi à chaque élève de découvrir le monde professionnel et de connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés pour élaborer son projet d'orientation. A cet effet, le site "Horizons 2021" est un outil de simulation mis à la disposition des élèves de seconde et de leurs familles, pour les aider à préciser leur choix de spécialités en voie générale, tout en alimentant les échanges entre les élèves et leurs enseignants. Les élèves sont ainsi accompagnés dans leur choix et il leur est garanti que celui-ci ne présente pas un caractère irréversible en termes de poursuite d'études. Afin d'assurer une meilleure liaison du secondaire avec le supérieur, la charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la

liberté de choix et de la réussite des lycéens a été signée le 17 janvier 2019 entre les représentants du secondaire et du supérieur. Elle les engage à favoriser l'accompagnement des élèves pour des choix d'orientation progressifs, éclairés, motivés et qui renforcent les chances de réussite. Elle rappelle également que les attendus de l'enseignement supérieur n'exigent aucun enseignement de spécialité ou parcours scolaire pour pouvoir entrer dans une formation d'enseignement supérieur. En revanche, ils éclairent le lycéen quant aux éléments qui favorisent sa réussite et l'accompagnent dans la construction d'un parcours. Les attendus de l'enseignement supérieur, dont le cadrage national a été établi par arrêté (publié au B.O. spécial n° 1 du 12 mars 2018), peuvent ainsi être utilisés par les proviseurs, les professeurs principaux et l'ensemble des acteurs de l'orientation scolaire pour accompagner les lycéens dans leurs choix. Les attendus précisent les profils les mieux à même de réussir dans la voie recherchée. Ces précisions sont liées aux compétences des élèves, sans spécification d'un parcours scolaire ou d'enseignements de spécialité incontournables. Au final, il ne s'agit pas de "garantir" la réussite d'études supérieures grâce au choix de tel ou tel enseignement de spécialité, mais plutôt grâce aux compétences construites pendant le parcours scolaire lycéen. Enfin, la réforme va renforcer l'équité entre les élèves pour leur poursuite d'études, grâce aux projets développés par les académies, et adaptés aux contextes territoriaux et aux priorités locales. Dans l'élaboration des cartes académiques des spécialités, les recteurs ont veillé à l'égal accès des élèves aux différents enseignements dans une logique territoriale (réseaux, bassins, ...), qui renforce la complémentarité entre les établissements et peut être complétée par un recours à l'enseignement à distance (le CNED). Conformément à la demande du ministre, l'offre des enseignements de spécialité les moins courants (le latin ou le grec, les langues rares, le numérique, les arts) permettra de renforcer l'attractivité des établissements les plus isolés ou évités. L'ensemble de ces dispositions garantissent aux lycéens des choix qui ne soient pas une barrière à leurs études supérieures mais leurs permettent de construire progressivement leurs parcours.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18609

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2019](#), page 3159

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4511